



ARRETE N° 2024-15

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur NEZAN Nicolas de la société SCI DLN domicilié au 4 Les Carrés 86200 à MAULAY en date du 06 février 2024 qui souhaite effectuer des travaux de pose de gouttières en occupant temporairement le domaine public 32 Bis rue des Gauthiers 37120 à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1er : Le samedi 10 février 2024 de 08 heures à 13 heures, Monsieur NEZAN Nicolas de l'entreprise SCI DLN demeurant au 4 les Carrés 86200 à MAULAY est autorisé à procéder à la pose de gouttières au 32 C rue des Gauthiers 37120 à RICHELIEU.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de deux places de stationnement devant le 32 Bis rue des Gauthiers;
- circulation : A partir du 32 rue Des Gauthiers la circulation sera déviée vers la rue Traversière durant les travaux ;

Article 4 : La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de Richelieu.

Article 5 : Monsieur NEZAN Nicolas est occupant du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le chef du centre de premiers secours du richelais.

Fait à Richelieu, le 06/02/2024

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE

